

TAXE APPRENTISSAGE

MFREO PUYLOUBIER/CFA MAISONS FAMILIALES RURALES PACA ANNEXE PUYLOUBIER

A nous retourner par fax : 04.42.66.34.58 avant le 29 Février 2016.

NOM DE L'ENTREPRISE :MONTANT DE VOTRE VERSEMENT :

Vous voulez verser votre taxe d'apprentissage à la MFR Puylobier :

Deux choix s'offrent à vous :

- Vous passez, de préférence, par notre organisme collecteur (OCTALIA) et vous faites votre déclaration en ligne sur EASYTAXE ou EFFITAXE ou encore LOGITAXE selon votre cas, (mise en ligne le 21 janvier 2016) ou vous utilisez le bordereau de versement papier.

Ou

- Vous continuez à passer par l'organisme collecteur de votre profession,

Affectations et Habilitations :

- **« BAREME » (HORS QUOTA) Catégorie A**

MFREO PUYLOUBIER : N° UAI : **0132823Y** – Siret 30394026600016
213 avenue Henri Froidfond 13114 Puylobier

- **« QUOTA »**

CFA Maisons Familiales Rurales PACA Annexe Puylobier

(Bien vérifier qu'Annexe Puylobier figure en bout de ligne, ATTENTION il y a plusieurs annexes)

N° UAI : **0133509U** – siret 42940000500030

Atelier des Roues F002 – 3 rue Yvan Audouard 13200 Arles

Vérifier que la sélection de l'établissement corresponde à votre choix de versement.

(vous pouvez répartir votre taxe entre plusieurs établissements, si vous le souhaitez)

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter : Joëlle ZAGARRIGO

Tél : 04.42.66.32.09 – Fax : 04.42.66.34.58

Mail : joelle.zagarrigo@mfr.asso.fr

(Tournez, SVP)



Parents, Maîtres de Stage, Commerçants, Artisans, Entreprises, Cabinets Comptables,

Nous avons besoin de vous !!!

Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ? C'est un impôt dû par les entreprises, destiné à cofinancer avec l'Etat les enseignements à finalité professionnelles.

Qui verse la taxe d'apprentissage ? Elle est due par les entreprises industrielles et commerciales et par toute autre personne morale passible de l'impôt sur les sociétés au taux normal (voir avec votre comptable).

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ? Pour contribuer au renouvellement et à la modernisation de ses équipements pédagogiques en matière de communication, d'informatique et de multimédias, et lui permettre ainsi d'offrir une formation performante et adaptée au monde professionnel à toutes ses sections tertiaires.

Quand verser votre taxe d'apprentissage ? Avant le 29 février 2016.

Comment verser votre taxe d'apprentissage ? Voir au-dos l'habilitation de la Maison Familiale Rurale de Puyloubier ; vous pouvez transmettre ce document à votre comptable.

Sachez qu'en nous reversant la taxe d'apprentissage AVANT LE 29 Février 2016, vous participez activement à nos actions de formation.

Quelques-unes de nos réalisations :

- Renouvellement du mobilier de classes,
- Achat de vidéoprojecteurs,
- Renouvellement du parc informatique pour les jeunes,
- Rénovation du foyer et des salles de cours des jeunes,
- Création d'une animalerie pédagogique,
- Création d'une cuisine pédagogique, Ouverture de la formation Responsable de secteur en milieu social,...

Parmi nos Projets :

OUVERTURES DE NOUVELLES FORMATIONS :

- Equipements des salles de cours (mobilier, vidéoprojecteurs, etc...)
- Economies d'Énergies : rabaissement des plafonds des salles de cours,
- Mise en place de pompes à chaleur
- Remplacement de la literie internat étage... ..

Comptant sur vous, un grand Merci pour votre soutien... ..

(Tournez, SVP)